

Municipalité de Péry-La Heutte

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués le **lundi 28 juin 2021 à 20h00 au centre communal de Péry**. Vu qu'il ne sera plus envoyé de carte de légitimation, **une pièce d'identité** pourra être demandée aux citoyennes et citoyens présents.

Ordre du jour

1. Comptes 2020 – présentation et acceptation
2. Mise à ciel ouvert du ruisseau de Châtel : crédit d'investissement de CHF 250'000.- entièrement financé par Vigier SA sous déduction des subventions.
3. Achat éventuel de l'immeuble Grand'Rue 34 à Péry (magasin Volg) pour CHF 550'000.-
4. Place du Lion d'Or à La Heutte crédit initial de CHF 325'000.- → Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 75'000.-.
5. Discuter et approuver une nouvelle dépense périodique de CHF 31'600.- liée à la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire en faveur de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon, de 26.78% (part de Péry-La Heutte d'environ CHF 9'231.30, soit 29.213% selon répartition 2020).
6. Informations du conseil municipal
7. Divers et imprévu

Point 1 Comptes 2020 – présentation et acceptation

Les comptes annuels 2020 présentent un excédent de revenus du compte général de CHF 335'860.39. Le compte global présente quant à lui un résultat positif de CHF 540'650.63

Résultat du compte global

Le compte global se solde par un excédent de revenus de CHF 540'650.63, alors que l'excédent de charges budgétisé s'élevait à CHF 122'317.41 L'amélioration de CHF 662'968.04 s'explique par de nombreux facteurs, notamment au niveau des entreprises communales, où les rentrées ont été plus élevées que prévu et le montant des amortissements inférieur à nos prévisions. Certains éléments extraordinaires ont également contribué à l'amélioration de l'exercice par rapport aux expectatives.

Résultat du compte général

Après avoir établi le calcul des amortissements supplémentaires, il est admis qu'aucun amortissement supplémentaire au sens de OCo Art. 84 n'est nécessaire. Le résultat du compte général s'élève donc à un excédent de revenus de CHF 335'860.39. Ce résultat consiste en une augmentation de la fortune communale.

Différences comptes 2020 – comptes 2019 – Budget 2020

Au niveau des différences pertinentes à relever entre les comptes 2020 et le budget 2020, on notera une légère diminution des charges de personnel. Cette variation est due à la poursuite du processus débuté lors du bouclage 2018, visant à améliorer l'efficacité des emplois, de même qu'au rajeunissement progressif du personnel engagé dernièrement.

Au niveau des rentrées fiscales, Les revenus fiscaux des personnes physiques ont été supérieurs aux attentes pour un montant de l'ordre de CHF 163'213.00. Les impôts sur les personnes morales ont été quant à eux également supérieurs aux attentes pour un montant de l'ordre de CHF 108'000.00. Les taxes immobilières se sont vues supérieures aux attentes pour près de CHF 10'000.00, tandis que les impôts spéciaux, très difficiles à anticiper, se sont vus atteindre un montant de près de CHF 160'000.00 supérieur aux attentes. Ces postes n'ont engendré aucun étonnement de la part de l'administration, car il s'agit de postes traités avec beaucoup de prudence lors de l'établissement du budget. On peut considérer 2020 comme une bonne année du point de vue des rentrées fiscales.

La mauvaise surprise est venue de la quote-part à l'impôt fédéral direct, initialement annoncée à CHF 205'000.00, qui s'est vue finalement allouée à seulement CHF 172'000.00.

Les bâtiments et les infrastructures, notamment au niveau des entreprises communales (EP/EU/déchets), ont également coûté moins cher à l'entretien qu'escompté, malgré une augmentation générale notable des frais de nettoyage et d'entretien des bâtiments, due aux normes et aux obligations en vigueur en matière de désinfection et de prévention sanitaire. On peut chiffrer à quelque CHF 10'000.00 supplémentaires les besoins en produits de désinfection et autres masques.

Le décompte de l'aide sociale avec le canton reste toujours un poste très important de nos comptes, avec un montant réalisé de CHF 1'093'595.50, de CHF 100'000.00 supérieur à 2019, et conforme au budget 2020.

Côté péréquation financière, on notera un montant versé net de CHF 371'165.00, contre CHF 388'590.00 en 2019 et une expectative de CHF 360'726.00 au budget.

Le poste des dépréciations complémentaires de notre patrimoine administratif d'un montant conséquent de CHF 438'200.00 a quant à lui continué de grever nos comptes et continuera de le faire jusqu'au 31 décembre 2023 (amortissement total sur 8 ans, soit la limite inférieure autorisée par le canton). Cette méthode, même si elle peut paraître pénalisante, permettra de mieux supporter la période « post-covid » qui s'annonce moins faste au niveau des rentrées fiscales.

Vue d'ensemble présentation MCH2		Exercice 2020	Budget 2020	Exercice 2019
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	540'650.63	-122'317.41	-9'592.91
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	335'860.39	-75'314.76	37'505.42
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	204'790.24	-47'002.65	-47'098.33
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	3'127'812.45	2'964'600.00	3'189'776.04
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	2'195'328.60	2'292'500.00	2'085'620.20
Taxe immobilière (GM4021)	4021	399'896.90	389'152.00	382'002.40
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	707'379.50	1'831'370.00	1'310'332.45

Des investissements ont été réalisés pour un montant net de CHF 707'379.50. Le budget prévoyait CHF 1'831'370.00.

La budgétisation de ce poste reste toujours très délicate, les montants précis des investissements et la date de fin des travaux n'étant pas toujours aisés à définir. Certains postes budgétés, comme l'assainissement du bâtiment de l'administration communale n'ont pas été réalisés, car le conseil a décidé de d'abord étudier la globalité des possibilités d'organisation des divers bâtiments communaux dans un contexte global, avant de se lancer dans des travaux onéreux et de grande envergure.

Les amortissements MCH2 calculés en un poste de CHF 189'297.30 au niveau du budget (hors entreprises communales et poste autofinancés) se sont vus atteindre CHF 155'605.95 La cause de cette diminution par rapport au budget est simple : Certains projets d'investissement ont pris du retard, ou ne se sont pas concrétisés dans le courant de l'exercice 2020, faute surtout au COVID-19. La tendance des amortissements MCH2 sera toujours à la hausse ces prochaines années, au vu des investissements prévus et à la méthode linéaire préconisée par MCH2. A noter que la totalité des patrimoines administratifs existants de l'eau et de l'eau usée est amortie depuis 2018. Ne restent que 3 années d'amortissement de l'ancien PA du compte général, soit un amortissement annuel de CHF 438'174.35 jusqu'à la fin de l'exercice 2023.

Ces comptes ont été passés en revue en séance du conseil municipal du 07.04.2021 et ont été approuvés tels quels.

Un résumé des comptes 2020 peut être demandé auprès du secrétariat municipal ou consulté sur le site internet de la commune.

Comptes des investissements

	Exercice 2020		Budget 2020		Exercice 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	26'641.85	-	212'270.00	-	7'456.00	-
Dépenses nettes	-	26'641.85	-	212'270.00	-	7'456.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	10'675.90	-	36'200.00	-	-	-
Dépenses nettes	-	10'675.90	-	36'200.00	-	-
2 Formation	85'265.60	41'223.45	944'035.00	-	579'383.00	-
Dépenses nettes	-	44'042.15	-	944'035.00	-	579'383.00
6 Transports et télécommunications	430'587.85	-	450'865.00	-	331'215.40	-
Dépenses nettes	-	430'587.85	-	450'865.00	-	331'215.40
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	227'103.00	31'671.25	188'000.00	-	417'839.30	25'561.25
Dépenses nettes	-	195'431.75	-	188'000.00	-	392'278.05
Dépenses nettes	707'379.50	-	1'831'370.00	-	1'310'332.45	-

Aperçu du compte de résultat selon les groupes de matières

	Exercice 2020		Budget 2020		Exercice 2019		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
CHARGES							
30	Charges de personnel	1'705'713.85	59'050.56	1'659'420.86		1'693'142.98	39'681.34
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'440'421.30	27'809.60	1'472'603.00		1'532'741.31	159'765.02
33	Amortissements du patrimoine administratif	610'622.55		669'199.30		602'648.60	
34	Charges financières	74'733.43	10'613.15	71'000.00		77'132.45	13'102.09
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	345'676.19		346'676.00		338'676.00	
36	Charges de transfert	4'131'787.20	52'534.55	4'382'541.00		4'149'412.39	112'065.85
37	Subventions à redistribuer						
38	Charges extraordinaires					355'926.50	
39	Imputations internes	86'239.50		157'300.00		84'230.01	
3	TOTAL DES CHARGES	8'395'194.02	150'007.86	8'758'740.16		8'833'910.24	324'614.30
REVENUS							
40	Revenus fiscaux	30'431.55	6'009'698.35	40'000.00	5'565'752.00		5'813'522.44
41	Revenus régaliens et de concessions		76'984.00		73'000.00		74'815.00
42	Taxes	14'988.25	1'382'768.61		1'268'650.00	16'607.25	1'252'942.35
43	Revenus divers		37.45		100.00	75.00	667.05
44	Revenus financiers		100'932.46		121'400.00	1'350.00	228'383.10
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		31'900.72		42'800.75		51'584.54
46	Revenus de transfert	280'283.25	1'422'160.65	31'000.00	1'478'870.00	385'000.00	1'396'590.79
47	Subventions à redistribuer		728.10				
48	Revenus extraordinaires					1'075.10	1'075.10
49	Imputations internes		86'239.50		156'850.00		84'230.01
4	TOTAL DES REVENUS	325'703.05	9'111'539.84	71'000.00	8'707'422.75	404'107.35	8'903'810.38
CLÔTURE							
90	Clôture du compte de résultats	540'650.63		27'074.60	149'392.01	53'938.25	63'531.16
9	COMPTES DE CLÔTURE	540'650.63		27'074.60	149'392.01	53'938.25	63'531.16
		9'261'547.70	9'261'547.70	8'856'814.76	8'856'814.76	9'291'955.84	9'291'955.84

Point 2 Mise à ciel ouvert du ruisseau de Châtel : crédit d'investissement de CHF 250'000.- entièrement financé par Vigier SA sous déduction des subventions

Dans le cadre des travaux de construction d'une usine de traitement des sols à Rondchâtel, l'entreprise Vigier SA doit déplacer le ruisseau de Châtel I. La loi cantonale du 14.2.1989 sur l'aménagement des eaux (LAE) précise que le dossier de demande de permis d'aménagement des eaux pour le déplacement et la remise à ciel ouvert du ruisseau Châtel I doit être déposé par la commune auprès de l'OPC, ce qui a été fait. La décision finale de cet organe est soumise au fait que l'objet doit être accepté par l'assemblée municipale de Péry-La Heutte.

Pour permettre l'avancement de ce projet, la commune de Péry-La Heutte a signé une convention de financement avec l'entreprise Ciment Vigier SA en date du 27 janvier 2021. Cette convention précise à son article no 4 que l'entreprise Ciment Vigier SA **assume l'ensemble des coûts nets** liés au déplacement et à la remise à ciel ouvert du ruisseau Châtel I. Le crédit proposé au point no 2 de l'ordre du jour de l'assemblée municipale du 28 juin 2021 n'a donc aucune incidence financière pour la commune de Péry-La Heutte. Il s'agit uniquement d'un acte formel, lié au fait que la commune a l'obligation de déposer la demande de permis de construire ainsi que les demandes de subventions à son nom et que la commune doit présenter les crédits d'engagement de manière brute. Elle agit effectivement uniquement en qualité d'intermédiaire pour un objet financé intégralement par l'entreprise Ciment Vigier SA.

Point 3 Achat du magasin VOLG pour un prix de CHF 550'000.00

Depuis de nombreuses années, un magasin de proximité offre aux habitants de pouvoir effectuer leurs courses sur place. Ce magasin se situe dans le bâtiment n°4 sur le ban de Péry (450.1). Ce bâtiment, extrêmement bien situé au centre de l'ancien village, dispose d'un terrain et de places de parc. Le conseil municipal, lorsqu'il a appris la volonté de la propriétaire de se dessaisir de son bien immobilier, a étudié la situation sous un angle pragmatique et est arrivé à la conclusion que la municipalité avait beaucoup à gagner en acquérant ce bien immobilier. En effet, en plus de favoriser l'existence et la pérennité d'un magasin de proximité, la commune peut envisager de nouveaux projets au centre du village et règle définitivement la question du déblaiement et de l'entretien du parking devant le VOLG. Le conseil municipal préconise l'acceptation de cet achat immobilier au prix de CHF 550'000.00, frais de notaires à charge de la commune, comme c'est l'usage.

Point 4 Supplément au crédit initial de la Place du Lion d'Or à La Heutte de CHF 325'000. → Crédit supplémentaire de CHF 75'000.-

En date du 22 juin 2020 un crédit d'investissement de CHF 325'000.- pour la réfection de la place du Lion d'Or à La Heutte a été accepté à une très forte majorité. Ce chantier avance à un bon rythme mais est relativement compliqué entre les diverses affectations relatives à l'ensemble du projet (chauffage à distance (adaptation d'une partie des bâtiment et fosse à copeaux), création de production de chaleur sur le toit financée par le FS énergie renouvelable (refacturée annuellement au CàD par le même fond), idem pour les deux places de parc pour recharge de véhicules électriques, installation de 3 conteneurs semi-enterrés sur le site). La répartition de ces charges n'est pas toujours évidente.

A ce jour, au niveau de la place de parc – structure globale du bâtiment (sans les adaptations destinées au CàD), nous constatons qu'un dépassement de crédit va être généré. Par rapport aux estimations initiales du bureau ATB SA, nous enregistrons un surcoût de CHF 10'000.- sur la fourniture de bois (charpente principalement), une plus-value de CHF 7'000.- sur les armatures et un dépassement de CHF 16'000.- sur les plantations (estimation trop basse du bureau ATB SA). Par ailleurs, lors de la déconstruction du bâtiment d'origine, il a été constaté des fissures dans le mur en béton destiné à soutenir les places de parc du Chemin du Collège. Le renforcement de cet ouvrage engendre une charge supplémentaire estimée à CHF 20'000.-. En ajoutant un poste de CHF 15'000.- pour les divers et imprévus ainsi que la TVA pour plus de CHF 5'000.-, nous constatons qu'il manque un montant de CHF 75'000.- pour pouvoir financer le projet. A la vue des arguments précités, il est donc demandé à l'assemblée de voter un crédit supplémentaire de l'ordre de CHF 75'000.-.

Point 5 Discuter et approuver une nouvelle dépense périodique de CHF 31'600.- liée à la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire en faveur de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon, de 26.78% (part de Péry-La Heutte d'environ CHF 9'231.30, soit 29.213% selon répartition 2020)

La création d'un poste de TSS pour la commune de Péry-La Heutte a été acceptée lors des votations aux urnes du 13 décembre 2020, pour une dépense périodique de 24'000.-. La création d'un poste similaire pour le degré secondaire va dans le sens d'une suite logique d'une prévention efficace gérée par le SASC (Service d'action sociale de Courtelary) pour l'ensemble des enfants scolarisés dans notre cercle scolaire. Les communes de Sonceboz-Sombeval, Corgémont et Cortébert doivent également accepter le présent point dans le cadre de leurs assemblées municipales respectives.